

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 18 - 22 octobre 1999



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/99/11*

27 octobre 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

Réimprimé pour raisons techniques

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations à prendre en considération par le Secrétariat pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.2/99/10.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
Rapports d'évaluation (1999/EB.2/1)	1
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
Programme de pays—Ouganda (1999–2004) (1999/EB.2/2)	2
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Tchad 3499.02 (1999/EB.2/3)	3
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Azerbaïdjan 6121.00 (1999/EB.2/4)	4
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Géorgie 6122.00 (1999/EB.2/5)	4
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Iran 6126.00 (1999/EB.2/6)	4
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 4604.07 (1999/EB.2/7)	4
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Tadjikistan 6087.00 (1999/EB.2/8)	5
Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/9)	5
Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/10)	7
Activités fondamentales à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/11)	7
Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/12)	8
Examen à mi-parcours du programme de pays—Bangladesh (1999/EB.2/14)	9
Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés (1999/EB.2/15)	10
RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION	
Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM et du Conseil d'administration (1999/EB.2/16)	10



RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapports d'évaluation (1999/EB.2/1)

IPR Mali 5804.00—Assistance alimentaire prolongée en faveur des réfugiés maliens, des populations rapatriées, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des personnes touchées par le conflit dans le nord du Mali

1. Le Conseil s'est félicité de la transparence et de l'utilité de ce rapport et des deux autres rapports à l'examen. Il a considéré que c'était à juste titre que cette évaluation avait souligné la nécessité de resserrer la collaboration entre le PAM—qui fournit une aide alimentaire—et les autres donateurs—qui fournissent une assistance technique. Plusieurs représentants ont fait observer qu'il fallait faire le nécessaire pour mieux concevoir les projets, définir plus clairement les objectifs et prévoir des mécanismes rationnels de suivi et d'évaluation. D'autres ont recommandé qu'une attention spéciale soit accordée aux groupes ethniques qui répugnent traditionnellement à accepter une aide alimentaire, comme les Touaregs. Le Secrétariat a confirmé que le bureau de pays recherchait activement des partenaires opérationnels susceptibles de contribuer à améliorer les résultats techniques et de fournir un financement complémentaire.

Burkina Faso 4959.00—Alimentation complémentaire des groupes vulnérables

2. Le Conseil a considéré que le rapport d'évaluation, qui avait révélé les nombreuses difficultés rencontrées pendant l'exécution, était extrêmement critique, mais a souligné dans le même temps que nombre de ces difficultés étaient dues au fait que le projet était réalisé dans un contexte peu favorable au développement. Il s'est déclaré préoccupé par les lacunes relevées mais le Secrétariat a rassuré le Conseil sur le fait que toutes les recommandations faites étaient en cours de mise en oeuvre. La nécessité pour la direction de suivre de près l'application des recommandations figurant dans le rapport a été soulignée. A cet égard, il a été suggéré qu'à l'avenir, les rapports d'évaluation soient accompagnés d'une fiche d'information à jour indiquant les mesures que la direction avait adoptées pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation.
3. Plusieurs représentants ont déclaré que le rapport d'évaluation aurait dû être publié avant que le Conseil n'examine et n'approuve le programme de pays à sa première session ordinaire de 1999. Le Secrétariat a répondu que la date de l'évaluation n'avait pas permis de soumettre le rapport correspondant au Conseil avant que celui-ci n'examine le programme de pays, mais que les recommandations formulées et les enseignements tirés avaient été pleinement pris en compte dans le programme de pays et dans la phase actuelle de conception de sa composante santé et nutrition. L'assurance a été donnée au Conseil que les recommandations formulées étaient appliquées et que la coordination avait été resserrée dans le pays avec les principaux donateurs, les organismes des Nations Unies et les ONG. En outre, le Secrétariat a certifié au Conseil qu'à l'avenir des efforts seraient faits pour améliorer, aussi souvent que possible, l'ordre de présentation des rapports.

Equateur 4463.00—Soins de santé primaires et amélioration des services d'assainissement de base

4. Plusieurs représentants se sont félicités de l'approche critique qui avait été adoptée pour cette évaluation et ont noté avec satisfaction que le Ministère de la santé avait commencé à



prendre les mesures correctives recommandées par la mission. Les conclusions de l'évaluation et les recommandations formulées constituaient un bon point de départ pour les futures interventions du PAM dans le domaine de la santé maternelle et infantile (SMI). Evoquant la nécessité d'établir un ordre de priorité dans l'aide alimentaire, un représentant a noté qu'étant donné que l'Equateur était classé dans la catégorie des pays à revenu moyen inférieur, il faudrait lui accorder une priorité moins élevée pour ce qui était de la fourniture d'une aide alimentaire. D'autres représentants ont mis en relief les graves problèmes socio-économiques auxquels étaient confrontés les groupes vulnérables ciblés par le projet, lesquels justifiaient l'aide alimentaire du PAM. Le Secrétariat a été instamment engagé à cibler d'une manière plus appropriée l'aide alimentaire du PAM, comme l'avait recommandé la mission. Il fallait tenir compte, pour cibler l'assistance du PAM, non seulement des critères géographiques et de macro-indicateurs, mais aussi de la vulnérabilité alimentaire des bénéficiaires. Les contributions du gouvernement (par exemple sous forme de personnel de santé) devraient être indiquées plus en détail et quantifiées.

5. Le Secrétariat a pris note des observations formulées par les représentants et a reconnu qu'une attention accrue devrait être accordée au stade de la conception des projets afin d'adopter des objectifs clairement définis, d'identifier des indicateurs de résultats et de formuler une stratégie de retrait appropriée. Il fallait également recueillir des données de référence pour pouvoir déterminer de manière adéquate si les objectifs visés avaient effectivement été atteints. La suggestion tendant à donner un aperçu général des mesures prises à la suite d'une évaluation, comme cela avait été fait dans le cas du rapport d'évaluation à l'examen, a été acceptée. Le Conseil a été informé que les futures interventions du PAM dans le domaine de la SMI seraient conformes au schéma de stratégie de pays établi pour l'Equateur ainsi qu'aux conclusions des débats sur les politiques visant à favoriser le développement, qui auraient eu lieu à la session annuelle du Conseil.

QUESTIONS OPERATIONNELLES

Programme de pays—Ouganda (1999–2004) (1999/EB.2/2)

6. Le Conseil a examiné le programme de pays élaboré pour l'Ouganda (1999–2004), compte tenu du rang peu élevé auquel venait le pays dans l'Indicateur du développement humain du PNUD ainsi que de la pauvreté généralisée qui prévalait dans le pays, en particulier dans la partie septentrionale. Il a appuyé énergiquement le programme de pays et a rendu hommage au Gouvernement ougandais pour avoir créé un environnement propice aux activités de développement. Le Conseil a approuvé également le ciblage géographique des activités sur les populations les plus pauvres du nord de l'Ouganda afin d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement dans le cadre de son plan d'élimination de la pauvreté, ainsi que la décision qui avait été prise d'axer les activités sur les femmes et les enfants et d'acheminer les ressources par l'entremise des ONG. En outre, le Conseil a approuvé la stratégie consistant à orienter le programme de pays vers l'éducation et l'alphabétisation, l'appui à l'agriculture et à la commercialisation et la formation professionnelle. Toutefois, il a suggéré de répartir de manière plus équilibrée les ressources disponibles dans le cadre du programme de pays entre la mise en valeur des ressources humaines et les activités agricoles. Quelques représentants ont souligné qu'il importait de coordonner les activités réalisées dans le cadre du programme de pays et celles entreprises dans le contexte des programmes bilatéraux de développement dans le nord de l'Ouganda.



Plusieurs représentants ont relevé avec satisfaction qu'il avait été décidé de privilégier les achats locaux afin de soutenir les petites exploitations agricoles. Un représentant a fait observer que tout ce qui pouvait contribuer à la stabilité dans le nord de l'Ouganda pourrait avoir un impact positif aussi au-delà des frontières du pays.

7. Un représentant a demandé au Secrétariat des éclaircissements concernant la stratégie de retrait du PAM et le niveau des contributions apportées par le Gouvernement ougandais à la réalisation du programme de pays. Quelques représentants ont souhaité savoir comment le PAM intégrerait au programme de pays les conclusions qui se dégageraient de l'examen en cours des politiques visant à favoriser le développement.
8. Le Conseil a recommandé qu'aucun effort ne soit négligé, dans les régions visées par le programme de pays, pour que les activités soient ciblées tout particulièrement sur les plus nécessiteux. Un représentant a suggéré qu'avant de mettre en route les activités, le PAM élabore des indicateurs quantifiables des résultats et rassemble des données de référence afin de pouvoir mesurer leur impact sur les bénéficiaires. Un représentant a exprimé l'espoir que le programme de pays aiderait à valoriser le capital humain et à développer les avoirs matériels. Un autre a demandé que les stratégies visant à promouvoir l'équité entre les sexes continuent d'être renforcées pour faire en sorte que le programme ait un impact durable sur les filles et les femmes.

**Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration:
Tchad 3499.02—Assistance aux écoles primaires et à l'éducation
(1999/EB.2/3)**

9. Quelques représentants ont posé la question de savoir si l'aide alimentaire était le meilleur moyen de s'attaquer aux problèmes d'éducation au Tchad et si les contraintes culturelles et socio-économiques qui entravaient le développement n'exigeaient pas d'autres types d'intervention. Le Secrétariat et l'expert national ont répondu que l'aide alimentaire jouait un rôle important en encourageant la fréquentation des écoles, particulièrement lorsqu'elle était coordonnée avec d'autres activités et que l'assistance était concentrée dans les régions qui souffraient d'insécurité alimentaire.
10. Un représentant a demandé au Secrétariat d'être plus vigilant afin d'assurer une gestion et un suivi appropriés des ressources destinées à l'aide alimentaire et a douté qu'il soit approprié pour le PAM de prendre en charge 100 pour cent des coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM). Le Secrétariat a répondu qu'étant donné que le Tchad était un pays sans littoral appartenant à la catégorie des pays les moins avancés et que le gouvernement prenait à sa charge d'autres coûts du projet, conformément à la politique établie, le Programme devait prendre à sa charge l'intégralité des coûts de TIEM. Pour ce qui était des pertes de produits alimentaires, le Conseil a été informé que le gouvernement avait confié la responsabilité des services logistiques au PAM et que la capacité de suivi de ce dernier avait été renforcée.
11. Le Secrétariat a fait savoir qu'actuellement 37 pour cent des filles allaient à l'école et que l'objectif était d'atteindre un taux de fréquentation scolaire des filles de 50 pour cent.

**Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation
du Conseil d'administration: Azerbaïdjan 6121.00—Secours et aide au
redressement en faveur des groupes vulnérables (1999/EB.2/4)**

12. Un représentant a noté que l'aide du PAM à la reprise du secteur alimentaire en Azerbaïdjan contribuait à la stabilité dans la région.



Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration: Géorgie 6122.00—Secours et aide au redressement en faveur des groupes vulnérables (1999/EB.2/5)

13. Le Conseil a noté que l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) contribuerait grandement à l'économie du pays et à l'amélioration de la production agricole, en ce qui concernait en particulier les activités vivres-contre-travail dans les domaines de l'irrigation et du drainage. Un représentant a ajouté qu'une mission d'évaluation de la FAO réalisée en 1998 avait clairement indiqué que la Géorgie avait besoin d'une aide alimentaire.
14. En réponse à la question de savoir si l'IPSR devrait se concentrer sur certaines régions géographiques précises, le Secrétariat a indiqué que le travail d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité en cours n'avait pas recensé de différences majeures entre les régions. Le Secrétariat a également indiqué que le coût annuel par bénéficiaire était le même pour les IPSR 6121.00 (Azerbaïdjan) et 6122.00 (Géorgie).

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration: Iran 6126.00—Aide alimentaire et appui au rapatriement de réfugiés irakiens et afghans en Iran (1999/EB.2/6)

15. Le Conseil a félicité l'Iran de l'appui qu'il fournissait aux plus de deux millions de réfugiés qui vivaient sur son territoire depuis 20 ans. Il a reconnu la lourde charge que ces efforts représentaient pour l'économie locale et a encouragé le PAM à continuer de fournir une assistance au gouvernement.
16. Le Secrétariat a confirmé que le libellé du document serait révisé. En réponse à des questions posées à propos des coûts du transport, il a été noté que le PAM suivait des procédures normales d'appel d'offres pour calculer les coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM).

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration: Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 4604.07—Aide alimentaire ciblée dans le cadre des activités de secours et de redressement (1999/EB.2/7)

17. Lorsqu'il a examiné l'IPSR, le Conseil a exprimé son inquiétude devant la situation humanitaire difficile et les problèmes de sécurité dans la région et a approuvé une proposition du Secrétariat tendant à ramener le volume de l'aide alimentaire, qui devait initialement atteindre 211 000 tonnes, à 186 000 tonnes de produits et le nombre de bénéficiaires de 2 120 380 à environ 1 870 000 personnes, à la suite d'une nouvelle évaluation achevée au cours d'une visite récente dans la région. Il a approuvé la souplesse et les possibilités d'économie qu'offrait l'approche régionale de ciblage de l'aide alimentaire, ainsi que l'augmentation de la proportion de femmes parmi les bénéficiaires et l'accent mis sur les groupes les plus vulnérables. Le Conseil a demandé qu'il lui soit brièvement rendu compte oralement à sa troisième session ordinaire de 1999 des conclusions de la mission d'évaluation qui devait se rendre dans la sous-région vers la fin septembre 1999 pour mieux y évaluer le nombre de bénéficiaires.



Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration: Tadjikistan 6087.00—Aide alimentaire destinée aux groupes vulnérables et aux activités de redressement (1999/EB.2/8)

18. Les représentants ont approuvé les activités qu'il était proposé d'entreprendre dans le cadre de l'IPSR, les efforts que le PAM a fournis pour non plus mettre l'accent sur les secours mais sur le relèvement, et en particulier les activités qui avaient pour but d'appuyer les efforts locaux de réconciliation et de paix. Un représentant a applaudi les activités prévues dans le cadre du programme de location de terres et a demandé que la coopération avec les ONG qui réalisaient des activités de développement agricole soit intensifiée.
19. Le Secrétariat a relevé que les efforts déployés récemment par le PAM dans le domaine de la formation visaient à améliorer le mécanisme de ciblage et à renforcer ainsi la sécurité alimentaire des ménages, et que le programme de location de terres serait élargi afin d'accroître la production vivrière locale à court terme.

Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/9)

Angola 6020.00—Aide alimentaire au programme communautaire en faveur des nourrissons

20. Un représentant a souligné que, comme le projet donnait de bons résultats, il faudrait envisager de l'étendre aux écoles primaires. Le Secrétariat a répondu que cette possibilité serait étudiée, sous réserve que les conditions de sécurité le permettent.

Bhoutan 3734.02—Soutien à l'éducation primaire

21. Un représentant s'est félicité du projet et a demandé que le retrait proposé soit suivi de près afin de limiter le plus possible le nombre d'abandons scolaires. Un autre représentant a demandé au Secrétariat de tenir le Conseil régulièrement informé des contributions financières du gouvernement et des résultats de la gestion.

Bhoutan 5822.00—Construction et réfection des routes

22. Se référant à la médiocrité des logements et des conditions de vie au Bhoutan, un représentant a déclaré qu'il espérait que l'amélioration des logements destinés aux ouvriers employés aux travaux routiers n'était pas une composante mineure du projet. Un autre représentant a demandé au Secrétariat d'indiquer avant la fin de 1999 quels étaient les critères appliqués pour le paiement des salaires et suppléments de traitement aux travailleurs employés par l'Etat.

République démocratique du Congo 6008.00—Appui aux initiatives féminines et assainissement de la ville de Mbuji-Mayi; et République démocratique du Congo 6009.00—Réintégration sociale des groupes vulnérables de la ville de Kinshasa et des environs

23. Plusieurs représentants ont souligné combien la mise en oeuvre des projets de développement était difficile du fait de la situation en République démocratique du Congo (RDC). Deux représentants ont évoqué la nécessité d'améliorer et de renforcer la collaboration sur le terrain ainsi que d'étoffer le personnel du PAM pour appuyer ses opérations à Kinshasa, notamment au niveau de l'encadrement. Notant que la situation actuelle ne permettait pas de mettre en oeuvre le projet de Mbuji-Mayi (ZAI 6008.00), un



représentant a demandé pourquoi l'exécution du projet de Kinshasa (ZAI 6009.00) ne pouvait pas commencer là où la sécurité s'était améliorée. Le Secrétariat a reconnu qu'il était difficile de mettre en œuvre des activités de relèvement et de développement dans le contexte en mutation permanente de la RDC et a fait savoir au Conseil que le personnel local et international du PAM au Congo avait poursuivi les activités de secours avec diligence dans des conditions difficiles, et que l'autorisation de nommer un représentant/directeur de pays du PAM, déjà désigné par le Directeur exécutif, avait été demandée au gouvernement.

Guinée 5994.00—Travaux de génie public communautaires et assainissement

24. Un représentant a demandé si le projet serait viable après le retrait du PAM et a précisé que sa délégation préférerait que des ressources plus importantes soient investies dans les activités rurales que dans les activités en zones urbaines. Le Secrétariat a répondu que là où l'infrastructure était précaire, il était particulièrement important que le PAM appuie les interventions. En l'occurrence, des coopératives de chômeurs étaient créées, des ressources étaient investies dans l'important secteur des ouvrages d'assainissement, l'intervention était ciblée sur les zones les plus démunies des quartiers et l'aide destinée aux filles des quartiers pauvres des villes était considérée comme un bon investissement.

Nicaragua 4571.01—Aide en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles rurales pauvres des régions touchées par la sécheresse et les inondations

25. En réponse à une suggestion de plusieurs représentants tendant à ce que le PAM mette en place un mécanisme institutionnel afin de coordonner l'action du nombre appréciable d'ONG internationales et locales qui distribuaient une aide alimentaire, le Secrétariat a informé le Conseil qu'une coordination satisfaisante avait été instaurée entre le PAM, le FIDA, l'Union européenne, World Vision et les Services de secours catholique. En réponse à l'observation d'un représentant selon lequel les activités vivres-contre-travail devraient être suivies de près et ne pas être étendues à d'autres régions, le Secrétariat a indiqué que ces activités avaient été conçues de manière à être réalisées dans une région géographique restreinte à la lumière de l'expérience passée et d'une analyse de la vulnérabilité. Deux représentants ont suggéré que comme le problème fondamental était la pauvreté et non pas la production, le PAM devrait coordonner étroitement ses activités et la politique nationale en matière d'alimentation et privilégier les achats locaux de vivres plutôt que les importations. Le Secrétariat a répondu que le Nicaragua était un pays à déficit vivrier qui importait plus de 100 000 tonnes de blé par an, y compris l'aide alimentaire. Les expéditions du PAM étaient programmées en étroite coordination avec le Ministère de l'agriculture, et les aliments étaient achetés sur place dans tous les cas où cela était possible.

Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/10)

26. Un représentant a demandé si les augmentations concernant les projets El Salvador 3886.01, Gambie 2729.01 et Gambie 5931.00 dépassaient le montant pour lequel le Directeur exécutif était autorisé à approuver des augmentations, à savoir 10 pour cent de la valeur des produits alimentaires destinés à l'opération. Le Sous-Directeur exécutif a expliqué que, dans le cas de El Salvador, le Conseil avait approuvé le programme de pays et que l'augmentation était conforme à celui-ci. Les deux



augmentations budgétaires concernant la Gambie étaient dues au fait que des donateurs avaient fourni des produits d'une valeur supérieure à celle qui avait été budgétisée au départ, ce qui avait rendu nécessaire un remplacement des produits sans modification de la teneur ou de la stratégie du projet.

Activités fondamentales à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/11)

Bangladesh 2197.10—Développement rural

27. Un représentant a demandé pourquoi le développement de l'élevage ne faisait pas partie des programmes de développement rural. Le Secrétariat a évoqué l'activité relative au développement des groupes vulnérables dans le contexte de laquelle l'aviculture était une importante composante pour les femmes. En réponse à une question concernant les apports techniques pour les programmes intéressant les routes, le Secrétariat a estimé qu'il serait bon qu'ils soient fournis par le Département d'ingénierie du gouvernement local.
28. Répondant à des questions concernant les avantages que pourraient présenter les espèces par rapport aux vivres dans les activités de développement rural, le Secrétariat a informé le Conseil d'administration que la Commission européenne menait une étude sur le sujet. Accordant une attention particulière à cette question, le Gouvernement du Bangladesh avait introduit une composante en espèces dans l'activité de développement rural, qui ne pouvait être augmentée à ce stade.
29. Pour répondre aux préoccupations exprimées par un représentant concernant la sécurité alimentaire nationale, le Secrétariat a indiqué qu'il faudrait que le PAM travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et les principaux acteurs du développement pour élaborer des programmes visant à mettre en place un filet de sécurité et des stratégies concernant la sécurité alimentaire.

Bangladesh 2226.07—Développement des groupes vulnérables

30. Le Conseil a approuvé l'accent qui avait été mis sur les activités en faveur des femmes. Un représentant a noté que l'on pouvait tirer de ces activités des enseignements qui pourraient être mis à profit ailleurs.

Inde 5569.01—Amélioration de la sécurité alimentaire grâce à des activités forestières dans les zones tribales

31. Un représentant a souhaité savoir quels engagements le Département des forêts de l'Etat avait pris pour promouvoir la réalisation des activités appuyées par le PAM. Le Secrétariat a confirmé que les organismes d'Etat s'étaient pleinement engagés à promouvoir ces activités et que cette volonté aurait sans doute des retombées au niveau des villages. Un autre représentant était d'avis d'augmenter le pourcentage des fonds qui seraient acheminés par l'intermédiaire d'ONG travaillant avec les communautés tribales et a demandé si les services de conseil juridiques fournis par les ONG avaient été intégrés à l'approche du projet. Le Secrétariat a relevé qu'il avait été adopté une approche fondée sur un noyau d'ONG et que, compte tenu du fait que le projet devait être réalisé dans des régions pour la plupart reculées, le chiffre de 20 pour cent était un objectif réaliste. Les observations formulées par le Conseil au sujet des services juridiques seraient communiquées au bureau de pays.



Zambie 4756.01—Activités vivres-contre-travail en milieu urbain

32. Quelques représentants ont dit qu'il fallait prendre des précautions en ce qui concernait les interventions vivres-contre-travail en milieu urbain. Un représentant a demandé des renseignements sur la coordination avec les ONG et a recommandé de resserrer la coopération avec les autres organismes des Nations Unies. Un autre représentant a recommandé que l'évaluation à mi-parcours de cette activité se penche en particulier sur le lien entre les activités vivres-contre-travail et le renforcement des capacités.
33. Le Secrétariat a reconnu les répercussions complexes des interventions vivres-contre-travail en milieu urbain et s'est engagé à faire preuve de la perspicacité requise lors de la mise en oeuvre des activités du projet, lesquelles étaient exécutées à l'échelle communautaire, avec une forte participation des femmes. En outre, la coordination entre les ONG s'améliorait.
34. Le Secrétariat a reconnu que, comme le disait l'un des représentants, la visibilité du PAM devait être renforcée dans les pays et s'est engagé à agir en ce sens.

Zambie 5937.00—Programme d'alimentation complémentaire

35. Un représentant a recommandé que l'éducation nutritionnelle et la formation systématique du personnel de santé soient améliorées. Compte tenu des besoins toujours plus importants des orphelins et des enfants ayant le SIDA, un autre représentant a proposé d'étendre la population cible du projet pour y inclure les ménages dirigés par les femmes et les enfants. Le Secrétariat a noté que le projet avait bien prévu le renforcement de la formation et des capacités mais avait jusqu'à présent souffert d'un manque de fonds pour couvrir les coûts non alimentaires par rapport au montant approuvé dans le cadre du programme de pays.

Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 (1999/EB.2/12)

Algérie 4155.08—Aide aux réfugiés sahraouis en Algérie

36. Plusieurs représentants ont sollicité des informations sur l'assistance que le PAM continuerait à fournir après la fin de l'opération en cours. Le Secrétariat a répondu qu'une nouvelle IPSR d'une durée d'un an était à l'étude et a confirmé que l'Union européenne fournissait également une aide alimentaire aux réfugiés sahraouis; des réunions de coordination se tenaient périodiquement à Alger. En réponse à un autre représentant, le Secrétariat a confirmé que le PAM avait déjà approuvé une opération d'urgence pour appuyer le processus de rapatriement qui devait commencer en février 2000. Un représentant s'est déclaré satisfait de la mise en oeuvre de l'IPSR à l'examen, mais un autre a sollicité des éclaircissements sur le fait que le nombre de bénéficiaires de l'IPR 4155.07 n'était plus le même dans l'IPSR 4155.08. Le Secrétariat a appelé l'attention sur le rapport de la troisième session ordinaire du Conseil, tenue en octobre 1997, où il était dit que le Programme accroîtrait immédiatement ses livraisons de vivres si l'assistance des autres donateurs s'avérait insuffisante, ce qui avait finalement été le cas.

Examen à mi-parcours du programme de pays—Bangladesh (1999/EB.2/14)

37. Le Conseil s'est félicité des conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours concernant l'orientation future du programme de pays, y compris l'accent accru mis sur la nutrition, le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision et le resserrement



de la coordination entre le gouvernement, les donateurs bilatéraux et les principaux partenaires de développement. Compte tenu du volume important des ressources fournies au Bangladesh, la mise en oeuvre des recommandations a été encouragée.

38. Le Secrétariat a informé le Conseil que l'harmonisation des programmes du système des Nations Unies au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était prévue en 2001. Le Conseil a proposé que les futurs examens à mi-parcours comprennent une annexe statistique d'une page sur les progrès réalisés par rapport à des repères donnés. Le représentant du Bangladesh, soulignant l'utilité des deux activités du programme de pays, notamment en ce qui concernait l'atténuation des effets des catastrophes et la sécurité alimentaire, a informé le Conseil que le gouvernement prenait des mesures pour assurer que les objectifs du programme de pays étaient pleinement atteints, y compris le renforcement du Ministère chargé des questions intéressant les femmes et les enfants et l'élaboration d'un programme national d'une durée de 10 ans en faveur de la nutrition. Il s'est également félicité de la visite des représentants du Conseil prévue au Bangladesh en mai 1999.
39. Le Secrétariat a confirmé que des mesures étaient déjà prises avant la préparation du prochain SSP pour résoudre les problèmes recensés dans le rapport.
40. S'agissant de la question de l'intérêt des espèces par rapport aux vivres dans les activités de développement rural, le Secrétariat a informé le Conseil qu'une étude serait réalisée mais que le gouvernement avait récemment introduit une composante en espèces dans l'activité de développement rural. Le représentant du Bangladesh a souligné le fait que l'aide alimentaire jouait un rôle essentiel dans son pays.

Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés (1999/EB.2/15)

Nicaragua 4515.01—Aide aux enfants d'âge préscolaire et aux élèves de l'enseignement primaire élémentaire dans des zones déprimées du Nicaragua

41. Quelques représentants ont demandé des informations sur les régions déprimées et sur la nécessité d'inclure dans les rapports d'activité les volumes ou les formes de l'aide fournie par le gouvernement hôte et les autres partenaires d'exécution. Le Conseil a demandé une analyse plus approfondie du processus de retrait du point de vue de la durabilité.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM et du Conseil d'administration (1999/EB.2/16)

42. S'agissant de l'"indigestion de contrôle" évoquée dans le document, il a été estimé que le Secrétariat pourrait l'éviter en adoptant des procédures de préparation des budgets et des rapports qui soient claires, transparentes et adaptées aux besoins des Etats membres. Il a également été confirmé que le rapport du CCI sur les services communs des organismes basés à Rome n'avait pas encore été reçu.

